

Projections de ménages en Bretagne à l'horizon 2050 : une progression du nombre de ménages dans tous les territoires bretons

Insee Analyses Bretagne • n° 139 • Juillet 2026



Si les tendances démographiques et les évolutions des configurations familiales se prolongeaient, le nombre de ménages en Bretagne augmenterait de 10 000 chaque année d'ici 2050. La hausse du nombre de ménages serait principalement due à celle de la population, liée à l'attractivité de la région. Toutes les zones géographiques verraient leur nombre de ménages augmenter, la hausse étant plus prononcée dans la région de Rennes et près du littoral morbihannais. Les personnes vivant seules représenteraient près de la moitié des ménages de la région à l'horizon 2050. Cette tendance régionale recouvrirait toutefois des situations territoriales contrastées. Certains espaces se caractériseraient par une forte croissance du nombre de ménages et une population plus jeune. D'autres apparaîtraient comme davantage marqués par le vieillissement de leur population ou par une progression encore plus importante du nombre de personnes vivant seules, type de ménage qui deviendrait même parfois majoritaire. Les couples avec ou sans enfants demeureraient cependant majoritaires dans les zones périurbaines autour de Brest et de Rennes.

10 000 ménages supplémentaires par an en moyenne jusqu'en 2050

En Bretagne, le nombre de **ménages** a augmenté de 1,0 % par an entre 2008 et 2018, passant de 1,4 à 1,5 million. À l'horizon 2050, si les tendances démographiques et les modes de vie observés aujourd'hui se prolongeaient, la région compterait 3,6 millions d'habitants répartis en 1,8 million de ménages. Cela représenterait ainsi 320 000 ménages supplémentaires par rapport à 2018, soit une hausse de 21 % sur la période 2018-2050. Avec une croissance annuelle moyenne de 0,6 % sur cette période, le nombre de ménages augmenterait donc à un rythme moins soutenu qu'entre 2008 et 2018. Pour autant, cela correspondrait à une hausse de plus de 10 000 ménages par an dans la région, ce qui soulève en particulier des enjeux en matière de logement, d'équipements et d'aménagement du territoire ► **figure 1**.

Plusieurs effets concourent à la hausse projetée du nombre de ménages

L'évolution du nombre de ménages se décompose en trois effets.

Le premier effet est celui lié à la croissance démographique, celle-ci étant principalement tirée par un solde migratoire positif. Il se maintiendrait sur

toute la période [Bovi, Granier, Tacon, 2023] et contribuerait à hauteur d'environ +0,3 % par an à la hausse du nombre de ménages. Cela représenterait 4 300 ménages supplémentaires en moyenne chaque année. Cet effet jouerait davantage en Bretagne qu'au niveau national (+0,1 % par an).

Le deuxième effet est celui lié aux modes de cohabitation et découle de l'évolution des configurations familiales et de la composition des ménages. Il représenterait une croissance annuelle

moyenne du nombre de ménages d'environ 0,2 %, générant à lui seul 3 100 ménages supplémentaires en moyenne par an. La hausse des séparations conjugales ainsi que celle des personnes vivant seules contribueraient notamment à augmenter le nombre de ménages et ceux-ci seraient de plus petite taille.

Enfin, le troisième effet est celui lié à l'évolution de la structure par âge de la population. Il contribuerait à hauteur d'environ +0,2 % par an, soit 2 700 ménages supplémentaires en moyenne

► 1. Évolution annuelle moyenne projetée du nombre de ménages en Bretagne et en France métropolitaine entre 2018 et 2050

Décomposition de l'évolution en trois effets distincts	Évolution annuelle moyenne sur la période 2018-2050		
	Bretagne		France métropolitaine
	En nombre	En %	En %
Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages, dont :	+10 100	+0,6	+0,4
Effet croissance démographique	+4 300	+0,3	+0,1
Effet modes de cohabitation	+3 100	+0,2	+0,2
Effet structure par âge de la population	+2 700	+0,2	+0,1

Note : Du fait des arrondis, la somme des effets peut différer légèrement de l'évolution globale.

Lecture : Entre 2018 et 2050, la Bretagne compterait 10 100 ménages supplémentaires chaque année, soit une croissance de 0,6 % par an, qui se décomposerait ainsi : environ +0,3 % serait attribuable à la croissance démographique, +0,2 % découlerait de l'évolution des modes de cohabitation et +0,2 % résulterait de l'évolution de la structure par âge de la population.

Source : Insee, Omphale 2022 (scénario central).

En partenariat avec :



Cette publication a été réalisée en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bretagne, l'Agence d'urbanisme Brest-Bretagne (Adeupa), l'Agence d'urbanisme, de développement économique et technopole du Pays de Lorient (Audélor) et l'Agence d'urbanisme de l'aire rennaise (Audiard).

chaque année. Il résulte principalement du vieillissement de la population lié à l'arrivée aux âges avancés des générations nombreuses du baby-boom. Ce phénomène participerait à l'accroissement du nombre de ménages, mais aussi à la diminution de la taille des ménages, les seniors vivant plus souvent seuls.

L'évolution de la taille moyenne des ménages, qui est un déterminant de l'évolution du nombre de ménages, résulterait donc de ces deux derniers effets cumulés. Entre 2018 et 2050, elle s'abaisserait de 2,1 à 1,9 personne.

Le nombre de ménages augmenterait dans tous les territoires

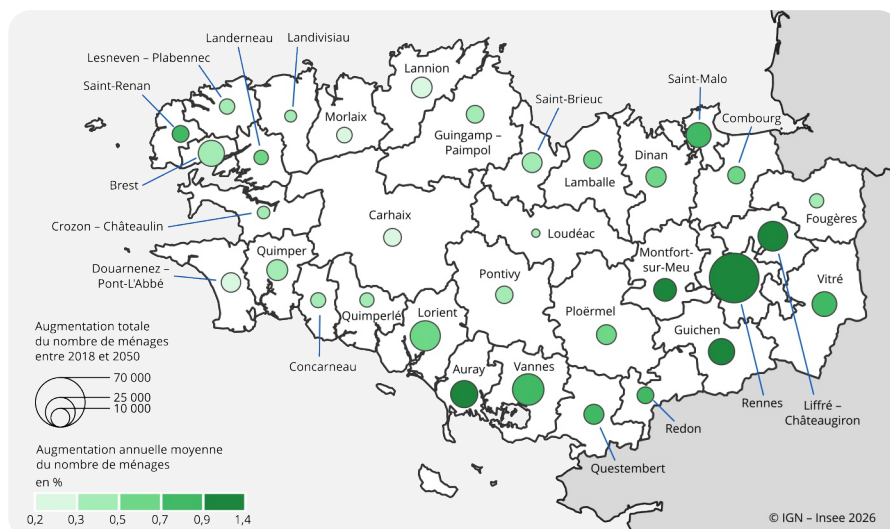
Si les tendances démographiques et les comportements de cohabitation se prolongeaient, la hausse du nombre de ménages concernerait l'ensemble des territoires de la région ► **méthodes** ► **figure 2**. Même dans les territoires amenés à perdre potentiellement des habitants, le nombre de ménages pourrait continuer d'augmenter, en raison de la diminution de la taille des ménages. La croissance serait notamment portée par les territoires les plus à l'est de la région, plus particulièrement par Rennes Métropole et par le périurbain rennais, ainsi que par les territoires situés autour du golfe du Morbihan, où le nombre de ménages augmenterait en moyenne d'au moins 0,7 % par an entre 2018 et 2050. Par ailleurs, dix territoires seraient concernés par une augmentation de plus de 10 000 ménages à l'horizon 2050, à Brest, sur la côte morbihannaise et en Ille-et-Vilaine ; ils porteraient à eux seuls les deux tiers de la hausse du nombre de ménages dans la région.

Cette tendance régionale recouvrirait toutefois des situations territoriales contrastées. Les évolutions des modes de cohabitation, la hausse du nombre de **ménages d'une seule personne** et le vieillissement de la population constitueraient des tendances communes à la région et à l'ensemble des territoires, mais avec des intensités variables. Certains espaces se caractériseraient par une forte croissance du nombre de ménages et une population plus jeune. D'autres apparaîtraient comme davantage marqués par le vieillissement ou par une progression encore plus importante du nombre de personnes vivant seules, qui deviendraient même parfois majoritaires parmi les différents types de ménages. Au niveau régional, près d'un ménage sur deux serait constitué d'une personne seule à l'horizon 2050 ; la part de ces ménages augmenterait de 39 % à 46 % entre 2018 et 2050. La part des **couples** diminuerait simultanément, tandis que celles des familles monoparentales et des autres types de ménages resteraient stables.

Six profils de territoires se distinguent, avec des trajectoires démographiques, sociales et résidentielles différenciées

Le **premier groupe** est constitué de pôles littoraux et résidentiels autour du Golfe du Morbihan et du pays de Dinard et de Saint-Malo, à l'embouchure de la Rance ► **figure 3**. Le **niveau de vie** médian y est en 2021 relativement élevé, avec un **taux de pauvreté** inférieur à la moyenne régionale. Le nombre de ménages augmenterait de 29 % à l'horizon 2050, une progression nettement supérieure à la moyenne régionale (21 %). Elle tiendrait à la forte croissance démographique et à un vieillissement de la population prononcé,

► 2. Évolution annuelle moyenne projetée du nombre de ménages entre 2018 et 2050 et nombre de ménages supplémentaires sur la période dans les territoires bretons



Lecture : En 2050, la zone de Rennes compterait 69 400 ménages de plus qu'en 2018, ce qui représenterait une évolution de +0,9 % par an en moyenne sur cette période.

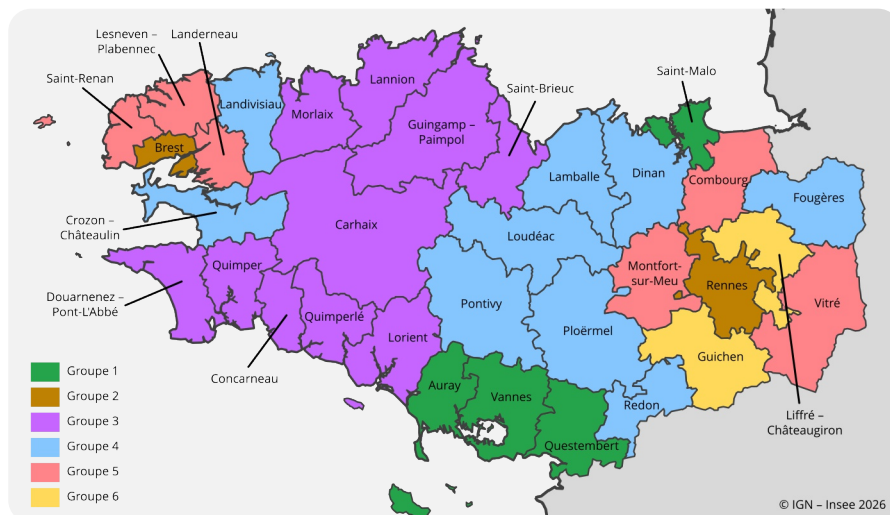
Source : Insee, Omphale 2022 (scénario central).

ces territoires restant attractifs pour les retraités ou les futurs retraités notamment ► **figure 4**. Les personnes de 65 ans ou plus représenteraient ainsi près de 40 % de la population en 2050, contre un quart en 2018. Cela contribuerait à l'augmentation du nombre de personnes seules, qui y serait particulièrement marquée (+55 %) : elles représenteraient près de la moitié des ménages en 2050 (47 %) ► **figure 5**. En conséquence, la taille moyenne des ménages diminuerait de 2,1 personnes en 2018 à 1,8 en 2050 ; il s'agit d'un des deux groupes où la taille moyenne des ménages serait la plus petite à l'horizon 2050. La part des **familles monoparentales** resterait stable, à l'inverse des autres groupes où elle augmenterait. Les parts dans la population des mineurs et des jeunes adultes de moins de 30 ans seraient les plus faibles de la région, signe d'un moindre renouvellement des générations.

Le **deuxième groupe**, composé des deux métropoles régionales, accueillerait toujours en 2050 plus d'un ménage breton

sur cinq, comme en 2018. La hausse du nombre de ménages y serait un peu plus modérée que dans le premier groupe (+26 %). Elle reposerait essentiellement sur une croissance démographique qui serait plus marquée à Rennes. L'effet lié aux transformations des comportements de cohabitation, très prononcé à Brest comme à Rennes, y serait le plus élevé pour la région. À l'inverse, le vieillissement de la population y serait quant à lui le plus limité. Les personnes âgées de 65 ans ou plus seraient proportionnellement moins nombreuses que dans les autres groupes, représentant 20 % de la population en 2050 contre 16 % en 2018. Pour autant, cela représenterait une augmentation de 50 000 personnes de 65 ans ou plus. Ces pôles économiques et universitaires continueraient d'attirer une part importante de jeunes adultes, actifs ou étudiants. La part des jeunes adultes de moins de 30 ans y serait deux fois plus élevée que dans les autres groupes. Les ménages d'une seule personne, situation courante durant les études supérieures

► 3. Répartition des territoires bretons en six groupes selon le profil d'évolution du nombre de ménages, de leur taille et de leur composition entre 2018 et 2050



Lecture : Les zones de Guichen et Liffré - Châteaugiron sont réunies pour constituer le groupe 6.

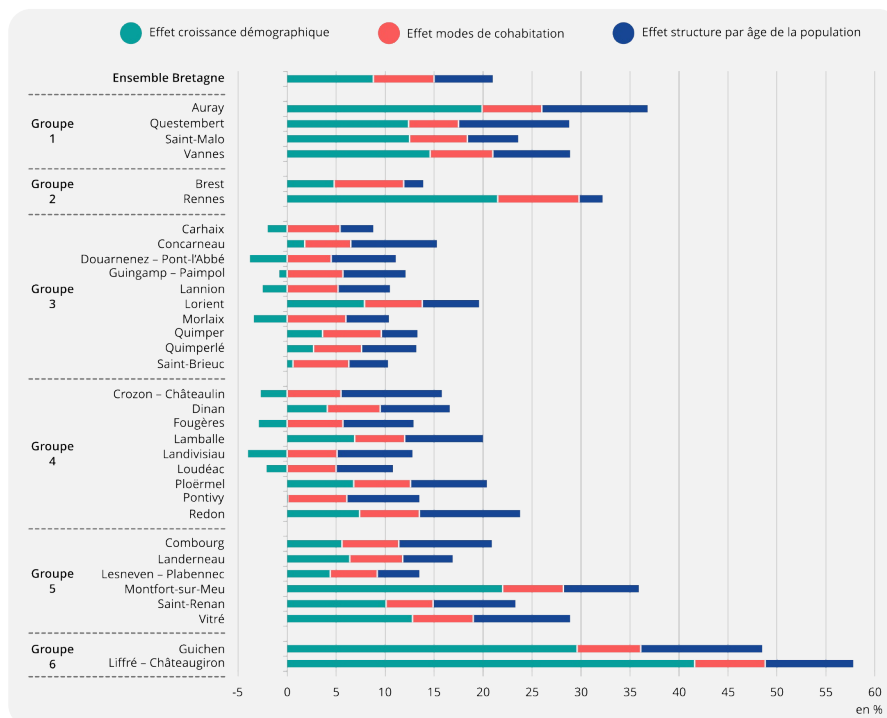
Source : Insee, Omphale 2022 (scénario central).

ou à l'entrée dans la vie active, représenteraient plus de la moitié des ménages (51 %), soit le niveau le plus haut de la région. Cette situation est aussi plus fréquente au sein du parc social, plus concentré dans les métropoles. Le taux de pauvreté de ce groupe est en l'occurrence en 2021 le plus élevé des six groupes. La structure des ménages, moins familiale que dans les autres groupes, perdurerait du fait du caractère très urbain des métropoles. Le nombre de couples augmenterait modérément et leur part dans l'ensemble des ménages (37 %) demeurerait plus faible que dans les autres groupes, comme en 2018. La part des familles monoparentales, à l'inverse, y resterait la plus élevée, et leur nombre augmenterait fortement. Ces familles, davantage confrontées à des difficultés socio-économiques, sont en effet plus fréquemment locataires du parc social, plus concentré au sein des métropoles.

Le **troisième groupe** recouvre une large bande nord-sud, du littoral costarmoricain au littoral du Sud Finistère, englobant les territoires du Centre-Ouest Bretagne. Il intègre une diversité de territoires à dominante rurale ou littorale et des agglomérations (Lorient, Quimper, Saint-Brieuc). Ce groupe rassemble en 2021 des territoires parmi les plus modestes de la région : le taux de pauvreté y est parmi les plus élevés des six groupes et le niveau de vie médian parmi les plus faibles. C'est dans ce groupe que la progression du nombre de ménages serait la moins dynamique (+12 %). L'effet lié à l'augmentation de la population serait très faible, puisque la moitié des territoires perdraient même des habitants. La croissance du nombre de ménages y serait principalement portée par les effets liés à la structure par âge de la population (vieillesse) et à l'évolution de la composition des ménages. Le vieillissement de la population se poursuivrait, mais à un rythme moins soutenu que dans le premier groupe, ces deux groupes étant ceux qui présentent en 2018 la part de personnes âgées de 65 ans ou plus la plus élevée : celle-ci continuerait d'augmenter pour atteindre 36 % en 2050, mais malgré ce niveau élevé, la proportion de seniors serait inférieure à celle projetée dans le premier groupe à cet horizon. De la même façon, le nombre de personnes seules augmenterait plus faiblement que dans les autres groupes. Elles représenteraient néanmoins près de la moitié des ménages en 2050 en raison de leur part déjà élevée en début de période. En conséquence, la taille des ménages reculerait de 2,0 à 1,8 personne (plus petite taille moyenne des ménages avec celle du premier groupe). De manière singulière, le nombre de couples diminuerait et l'augmentation du nombre de familles monoparentales serait la plus faible de la région. Les jeunes adultes de moins de 30 ans compteraient pour un quart de la population, une part à peine supérieure à celle du premier groupe. La transformation de la structure des ménages serait ainsi davantage portée par l'avancée en âge de la population que par le renouvellement des générations.

Le **quatrième groupe** comprend la presqu'île de Crozon et le pays de Châteaulin ainsi que le territoire de Landivisiau à l'ouest, et la région de Fougères à l'est ; il engloberait aussi les territoires du centre-est de la Bretagne jusqu'aux territoires de Lamballe et Dinan. La situation socio-économique y est moins favorisée en 2021 que dans les autres groupes, avec un niveau de vie médian

► 4. Décomposition de l'évolution projetée du nombre de ménages en Bretagne entre 2018 et 2050 selon les trois effets en jeu



Lecture : Entre 2018 et 2050, l'évolution projetée du nombre de ménages dans la zone de Lannion (+8 %) se décomposerait en -2,5 % imputables à l'évolution démographique de la zone (diminution de la population), +5,2 % à l'évolution des modes de cohabitation et +5,3 % à l'évolution de la structure par âge de la population.

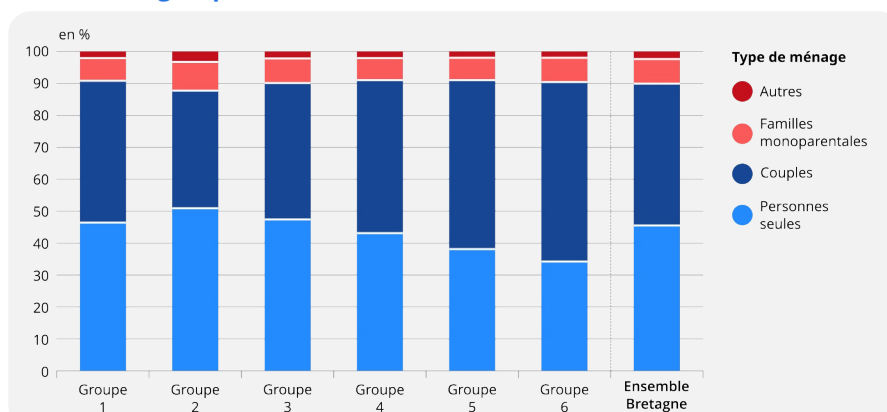
Source : Insee, Omphale 2022 (scénario central).

plus faible, en lien avec la catégorie sociale des ouvriers plus représentée au sein des zones de la région spécialisées dans l'industrie, dont plusieurs recoupent les territoires de ce groupe. La hausse du nombre de ménages y serait parmi les plus faibles de la région (+15 %), à peine supérieure à celle observée dans le troisième groupe. Les effets seraient d'ailleurs similaires, avec un effet lié au vieillissement de la population un peu plus marqué dans ce quatrième groupe. Comme dans le troisième groupe, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus y serait aussi parmi les plus élevées en 2050 et celle des moins de 30 ans parmi les plus faibles. Il se distinguerait du troisième groupe par le nombre de couples qui demeurerait stable ; la part des couples en 2050 y resterait supérieure de 5 points à celle du groupe précédent (48 % contre 43 %). La part des personnes seules

augmenterait davantage que dans le troisième groupe, mais elle resterait en 2050 à un niveau moins élevé que dans ce même groupe (43 % contre 47 %).

Dans le **cinquième groupe**, comprenant le périurbain brestois, les parties ouest et est du périurbain rennais (Montfort-sur-Meu et Vitré), ainsi que la région de Combourn, la hausse du nombre de ménages serait importante (+24 %), mais en deçà de celle observée dans les deux premiers groupes. À l'instar du premier groupe, elle serait portée par la croissance démographique et découlerait dans une moindre mesure du vieillissement de la population. L'effet lié à l'augmentation de la population serait plus marqué dans la couronne rennaise, sous l'influence de l'attractivité de Rennes Métropole pour les nouveaux arrivants en Bretagne notamment. Les ménages de ce groupe étaient en 2021 parmi les plus

► 5. Part projetée des différents types de ménages en 2050 en Bretagne selon le groupe de territoires



Lecture : En 2050, dans les zones du groupe 6 (Guichen et Liffé - Châteaugiron), les ménages se répartiraient en 34 % de ménages d'une seule personne, 56 % de couples, 8 % de familles monoparentales et 2 % d'autres types de ménages.

Source : Insee, Omphale 2022 (scénario central).

favorisés de la région, le niveau de vie médian étant relativement plus élevé et le taux de pauvreté plus faible que dans d'autres groupes. D'une manière générale, la part des actifs de 30 à 64 ans serait dans ce groupe parmi les plus élevées de la région (42 %), comme celle des moins de 30 ans (30 %), la présence de plus grands logements adaptés aux grands ménages et proches des emplois en périphérie des pôles urbains continuant également d'attirer des familles. Les mineurs représenteraient d'ailleurs plus d'un habitant sur cinq, davantage que dans les groupes précédents. Le nombre de couples et de familles monoparentales augmenterait ainsi modérément partout, hormis dans le territoire de Lesneven et Plabennec où elle diminuerait. La part des couples dépasserait même les 50 % dans tous les territoires du groupe ; elle serait dans chacun d'eux parmi les plus élevées des territoires de la région. Le nombre de personnes seules augmenterait fortement comme dans le premier groupe, elles seraient en revanche moins présentes que

dans ce dernier en raison de la prévalence des couples. Le vieillissement marqué serait surtout lié à l'arrivée aux âges de la retraite des couples installés au fil de la périurbanisation. La part des personnes de 65 ans ou plus ne serait toutefois que de 28 %.

Le **sixième groupe**, comprenant les zones de Guichen et de Liffré – Châteaugiron qui encadrent la métropole de Rennes au sud et au nord, afficherait la hausse du nombre de ménages la plus dynamique de la région (+53 %). L'effet lié à la croissance démographique y dominerait nettement, et dans une moindre mesure, l'effet lié au vieillissement de la population serait plus marqué que dans les autres groupes. Le nombre de personnes seules serait amené à doubler en 2050. Les progressions du nombre de couples et de familles monoparentales seraient les plus fortes de la région. Les déterminants socio-économiques de l'évolution du nombre de ménages seraient similaires à ceux décrits pour le cinquième groupe, compte-tenu

d'une proximité géographique. En 2021, ces communes étaient plus souvent favorisées, le taux de pauvreté y était plus faible et le niveau de vie médian plus élevé que dans les autres groupes. La part des mineurs et des familles monoparentales y serait encore plus élevée. La part des couples y serait aussi supérieure, la plus élevée de la région. La taille des ménages diminuerait comme dans les autres groupes, mais serait la plus élevée de la région avec 2,2 personnes en moyenne par ménage, en lien avec la présence de grands logements dans ces communes au caractère plus résidentiel. ●

Sozig Jolivet, Emmanuel Granier (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communauté (dont les maisons de retraite). Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre, qu'elles aient des enfants ou non. Un **ménage d'une seule personne** correspond à une personne qui vit seule dans sa résidence principale. On désigne ici par commodité ce type de ménage par l'expression « personne seule ». Une **famille monoparentale** correspond à un adulte vivant avec son ou ses enfants. Le **niveau de vie** d'un ménage est égal au revenu disponible (revenu dont il dispose pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Cela signifie que leur niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

► Pour en savoir plus

- Gamblin V., « [De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050](#) », Insee Focus n° 317, janvier 2024.
- Boutchenik B., Rateau G., « [Projections du nombre de ménages à l'horizon 2030 et 2050 : analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions](#) », Document de travail, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, décembre 2023.
- Bovi. H, Granier E., Tacon D., « [En 2050, la Bretagne compterait près de 260 000 habitants supplémentaires](#) », Insee Analyses Bretagne n° 121, décembre 2023.
- Fizzala A., Gallais L., Le Gonidec B., « [D'ici 2050, 12 000 ménages supplémentaires à loger chaque année dans les Pays de la Loire](#) », Insee Analyses Pays de la Loire n° 128, mai 2024.

► Sources et méthodes

Le modèle Omphale 2022 et les scénarios démographiques

Les projections de population sur la période 2018-2050 sont réalisées à partir du modèle Omphale de l'Insee. L'évolution de la population par sexe et par âge détaillé repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (internes à la France et avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues. Le scénario central décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent. Ce scénario est retenu par défaut pour les projections régionales de population présentées dans cette étude.

Les projections de ménages consistent à répartir la population projetée détaillée par sexe et âge selon les sept modes de cohabitation suivants : enfant, personne seule, parent de famille monoparentale, couple avec ou sans enfants, adulte d'un ménage de 2 adultes, adulte d'un ménage de 3 adultes ou plus, hors ménage. Elles se fondent sur les hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation fournies par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique du ministère chargé du logement. Cette étude s'appuie sur le scénario central d'évolution des modes de cohabitation. Les évolutions nationales des modes de cohabitation par âge et par sexe observées au cours de la dernière décennie y sont prolongées à l'identique de 2018 à 2030. Ensuite, elles sont supposées évoluer selon un rythme moitié moindre jusqu'en 2050.

Le zonage de l'étude

Le périmètre des intercommunalités est pertinent pour l'analyse des projections de population, puisque c'est à cette échelle que se prend un certain nombre de décisions au niveau local. Néanmoins, pour fournir des résultats fiables, l'outil de réalisation de projections Omphale nécessite de travailler sur des territoires de plus de 50 000 habitants. Par conséquent, certaines intercommunalités ont été regroupées en tenant compte de leurs similitudes avec d'autres intercommunalités voisines, afin d'obtenir des zones dépassant le seuil des 50 000 habitants. Les trois communes bretonnes qui ne font pas partie d'une intercommunalité (Île-de-Bréhat, Île-de-Sein et Ouessant) ont été incluses dans les zones les plus proches. Pour les deux intercommunalités dont une partie se situe en Pays de la Loire, seules les données concernant la partie bretonne sont retenues. Ce zonage est identique à celui qui avait été constitué pour l'[Insee Analyses Bretagne n° 121](#).

La construction des groupes de territoires

Dans cette publication, les territoires sont regroupés en six classes construites à partir d'un ensemble d'indicateurs décrivant, pour chaque territoire, la répartition et l'évolution projetée du nombre de ménages selon leur composition, et de la structure par âge de la population. Elle intègre également la décomposition de l'évolution du nombre de ménages selon trois composantes, permettant de distinguer les mécanismes à l'origine des dynamiques observées. Afin d'enrichir l'analyse et de renforcer la robustesse de la classification, des variables socio-économiques ont également été mobilisées, notamment le taux de pauvreté et le niveau de vie médian en 2021. Les six groupes obtenus rassemblent ainsi des territoires présentant des caractéristiques relativement homogènes au regard de l'ensemble de ces dimensions démographiques et socio-économiques.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
35044 RENNES CEDEX

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Directrice de la
publication :
Nathalie Caron

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisid

Maquette :
Nathalie Noël

 insee-bretagne
X@InseeBretagne
www.insee.fr

ISSN 2416-9013
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee